



MAIRIE
69870 POULE -LES ÉCHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

Conseil du 12 juillet 2018 à 20 h 30

Présents : BASSY Jean-Marc, BÉROUJON Jean-Baptiste, CARRET Monique, CHAMPALE Aymeric, CODELLO Raphaël, COULEUR Joëlle, DÉAL Nicolas, DESMONCEAUX Jean-Marc, FIMBEL Anne, FLÈCHE Colette, LABROSSE Bernadette, TRONCY Jean-Marc, VIGNE Muriel

Absents : HOFFMANN Vincent (pouvoir à COULEUR Joëlle)
PETIT Isabelle (pouvoir à LABROSSE Bernadette)

Secrétaire de séance : FLÈCHE Colette

Une délibération sur le programme de coupe en forêt communale est ajoutée à l'ordre du jour : accord à l'unanimité.

Compte rendu du conseil du 8 juin 2018 : adopté à l'unanimité.

Sur le compte rendu du 4 mai : correction à apporter concernant le courrier de M. et Mme Guillon pour demande d'une vente de parcelle communale : il s'agit de la parcelle ZI 140 (et non ZI 139).

Délibérations

Programme de coupe en forêt communale : exercice 2019

Mme le Maire donne lecture du programme de coupe proposé pour l'année 2019 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du régime forestier.

Il s'agit de l'inscription des coupes à l'état d'assiette pour la campagne 2019 en forêt de Poule-les Écharmeaux : parcelles 1 et 3, coupes d'amélioration (surface parcourue : 2 ha 80 – volume présumé 174 m³) ainsi que le mode de commercialisation : vente publique en 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription des coupes et donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) le ~~29~~²² mai 2015.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Exposition du projet de PADD par Mme le Maire

*Orientations n°1 : L'ambition générale : rechercher un équilibre entre le développement résidentiel et le maintien des qualités rurales de la commune.

*Orientations n°2 : Reconsidérer les perspectives de développement des hameaux et des quartiers périphériques au regard des différentes contraintes.

*Orientations n°3 : Valoriser les qualités paysagères et préserver les ressources agricoles et forestières.

Après cet exposé et la présentation complète par Julien Dallemagne du cabinet Latitude le débat est déclaré ouvert.

Le débat porte principalement sur l'orientation n°1, 2^{ème} point : **un développement principalement axé sur le centre- bourg.**

- Les objectifs vont à l'encontre de la particularité de Poule-les Écharmeaux qui est un village de hameaux.
- La construction en centre bourg (entre des maisons) n'est pas forcément le désir d'une personne qui veut s'installer en zone rurale.

La tenue de ce débat sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Rapport des décisions prises par délégation accordée au maire

Droit de préemption urbain pour :

Vente maison, M. CHARRIER, Les Monneries, parcelles ZS 167 et ZS 169 sur 940 m².

Le Maire a répondu aux propriétaires que la Commune ne souhaitait pas faire usage du droit de préemption sur ladite cession.

Questions et informations diverses

« Ça coule de source » : retour sur le projet et suite pour l'an prochain : un livre et un film seront réalisés en 2019 par les intervenants du projet.

Lecture du courrier de remerciements du CCAB.

Aire de jeux : les travaux de sécurisation, de réparation et d'installation de nouveaux jeux devraient débuter en principe le 16 juillet. Il n'y aura pas de fermeture de l'aire pendant les travaux.

Sytraival : lettre d'information pour le traitement des déchets, trier son papier correctement, collecte sélective et compostage.

Compagnie Nationale du Rhône (éolienne) : rencontre avec le maire et les adjoints le 5 juillet à 17 h.

TDF : demande pour pylône au-dessus du Prunier et du Sottier (boucle du chemin de fer).

Cool en quad : demande passage sur la commune le 15 septembre au bénéfice de l'association Espoir-Santé-Harmonie (malades du cancer), 6 groupes de 15 quads.

Randonnée pédestre : le comité des fêtes de Ranchal demande l'autorisation de passage sur la commune le 26 août.

Dates à retenir :

Pause gourmande : Elle se déroulera les 4 et 5 août au col des Écharmeaux, en contrebas, il faut des bénévoles pour la décoration et l'installation le vendredi 3 août.

Inauguration de la mairie et de la médiathèque : la date du 27 octobre à 10 h 30 est retenue.

Entretien des massifs de fleurs : par les conseillers et les bénévoles deux fois pendant l'été de 19 h à 21 h (dates à préciser).

Prochain conseil : vendredi 21 septembre 2018 à 20h30